

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prévention des conflits d'intérêts à l'Assemblée nationale : les déclarations d'intérêts doivent être publiques et les fausses déclarations sanctionnées

Paris, 7 avril 2011

Le bureau de l'Assemblée nationale vient d'annoncer des règles de prévention des conflits d'intérêts pour les députés. TI France salue des premières mesures qui vont dans la bonne direction. L'association suivra néanmoins avec attention les modalités précises de mise en œuvre et notamment la question centrale de la publicité des déclarations d'intérêts. Pour un dispositif réellement efficace, un contrôle et des sanctions doivent aussi être prévus.

Le président de l'Assemblée nationale Bernard Accoyer a annoncé hier l'adoption, par le Bureau de l'Assemblée, de règles de prévention des conflits d'intérêts. Le dispositif prévoit l'adoption d'un code de déontologie pour les députés, l'instauration d'une déclaration d'intérêts en début de mandat, réactualisée « *en cas de changement substantiel* » et l'institution d'un déontologue chargé de « *formuler conseils et recommandations aux députés* ».

Si le dispositif annoncé constitue un premier pas dans la bonne direction, il est nécessaire d'aller bien plus loin afin de rétablir le contrat de confiance entre les citoyens et leurs élus qui a ces derniers mois été gravement altéré par plusieurs affaires mettant en cause la bonne conduite des affaires publiques. Faire preuve d'une trop grande frilosité, comme cela a été le cas pour la loi sur la transparence financière des élus, adoptée il y a tout juste deux jours, irait à l'encontre des objectifs annoncés.

Il est nécessaire d'aller plus loin

TI France se félicite de la création d'un poste de déontologue, une proposition défendue par l'association depuis plusieurs années. Nous invitons l'Assemblée nationale à nommer à ce poste une personne extérieure, à savoir un sage indépendant (par exemple, un ancien magistrat). De même qu'ils peuvent saisir le Conseil constitutionnel, le défenseur des droits ou la HALDE, les citoyens devraient également pouvoir saisir le déontologue de l'Assemblée et participer ainsi à la prévention des conflits d'intérêts.

Pour que le dispositif soit réellement efficace, il est également essentiel que les déclarations d'intérêts soient rendues publiques - cela n'est pour l'instant pas précisé - et remplies de manière exhaustive. Pour TI France, ces déclarations devraient comprendre l'ensemble des fonctions et mandats, rémunérés ou non, occupés actuellement ou au cours des dix années écoulées, les revenus et avantages en nature tirés de ces activités ainsi que les activités des conjoints. Par ailleurs, des moyens de vérification des déclarations doivent être mis en place.

L'association regrette que plusieurs de ses recommandations n'aient pas été reprises. Ainsi que l'a proposé la Commission Sauvé chargée de proposer des règles pour les membres du gouvernement et les hauts fonctionnaires, il est en particulier indispensable, en marge de la déclaration préalable d'intérêts, d'instaurer une obligation de déclarer les risques de conflits d'intérêts qui naissent en cours de mandat et d'exiger du décideur public qu'il s'abstienne, dans ce cas, de participer à la décision.

Enfin, l'absence de sanction des fausses déclarations rendrait le dispositif inefficace. Pour TI France, il est essentiel que des sanctions suffisamment dissuasives soient instaurées afin de garantir le respect de ces nouvelles obligations. Notre association avait ainsi proposé que ce rôle soit dévolu à la Commission pour la transparence financière de la vie politique, qui serait dotée de moyens d'investigation, de contrôle et de sanction renforcés. Ce rôle pourrait également être assuré par l'Autorité de la déontologie de la vie publique, proposée par la Commission Sauvé, dont le mandat devrait alors être étendu aux élus locaux et nationaux.

TI France sera également attentif au dispositif du Sénat annoncé pour mai prochain, ainsi qu'au projet de loi portant sur les membres du gouvernement et les hauts fonctionnaires, annoncé pour la mi-juin.

Contacts TI France :

Daniel Lebègue / Myriam Savy

01 47 58 82 08

transparence@free.fr

Transparence International France est la section française de Transparency International (TI), la principale organisation de la société civile qui se consacre à la transparence et à l'intégrité de la vie publique et économique.

A travers l'action de plus d'une centaine de sections affiliées réparties dans le monde entier, ainsi que de son secrétariat international basé à Berlin, en Allemagne, TI sensibilise l'opinion aux ravages de la corruption et travaille de concert avec les décideurs publics, le secteur privé et la société civile dans le but de la combattre.

www.transparence-france.org / www.transparency.org